

Mesure E4 : Mise en place d'un fond de plantation de haies ou de sujets arborés pour les lieux de vie les plus proches du parc éolien de la Foye (avec une enveloppe globale de 30 000 € pour les plantations et un coût estimé de 15 € par mètre linéaire, cela représente environ 2 km de haies)

Mesure d'accompagnement

Impact potentiel identifié : Modification notable du cadre de vie pour les riverains les plus proches.

Objectif de la mesure : Atténuer la présence des éoliennes dans le paysage quotidien des riverains qui s'avéreraient intéressés.

Description : La maîtrise d'ouvrage participera à la plantation de haies champêtres et / ou de bosquets pour les riverains proches dans les cônes de vue qui se révéleraient incommodants pour eux : les riverains intéressés seront invités à se faire connaître auprès du porteur de projet, via l'envoi de courriers aux habitants proches (moins de 2 km, soit les hameaux suivants : la Balatrie, la Maison Neuve, la Bernardière, la Braudière, la Gargoterie, la Gaillardière, l'Artigault, la Lambertière, la Valtière, la Limousinière, la Sauvagère, la Barbotte, la Guillonnière, la Crenessière, la Corbillière, la Guittonnière, la Rousselière, la Petite Foye, Fayette, l'Epine, la Rimbaudière et Bois-Joly). Par la suite, un paysagiste sera missionné pour définir le besoin au cas par cas et définir avec chacun des habitants les secteurs dans lesquels des filtres visuels pourront être créés et les cônes de vue qu'il faudra ménager. Les plants seront fournis par la maîtrise d'ouvrage. Avec 2 000 ml de haies, si vingt riverains se manifestent, cela représentera 100 ml de haie pour chacun.

Par ailleurs, il est à noter que cette mesure ne vient pas se substituer à la mesure de replantation de haie (mesure E2 décrite précédemment), pour qui la vocation première est de venir compenser une destruction d'habitat naturel. Même si il est à noter que cette création de linéaire de haie aura également un intérêt paysager.

Deux cartes sont présentées page suivante illustrant des exemples possibles de positionnement de la mesure de haie, au niveau des hameaux de la Bernardière et de la Lambertière. Ces deux exemples ne sont pas exhaustifs et pourront être affinés en fonction des demandes et des visibilité observées.

Les plants utilisés seront des espèces arbustives ou arborées d'essences locales : chêne pédonculé, cornouiller, noisetier, aubépines, prunelliers, fusain d'Europe, saules,...

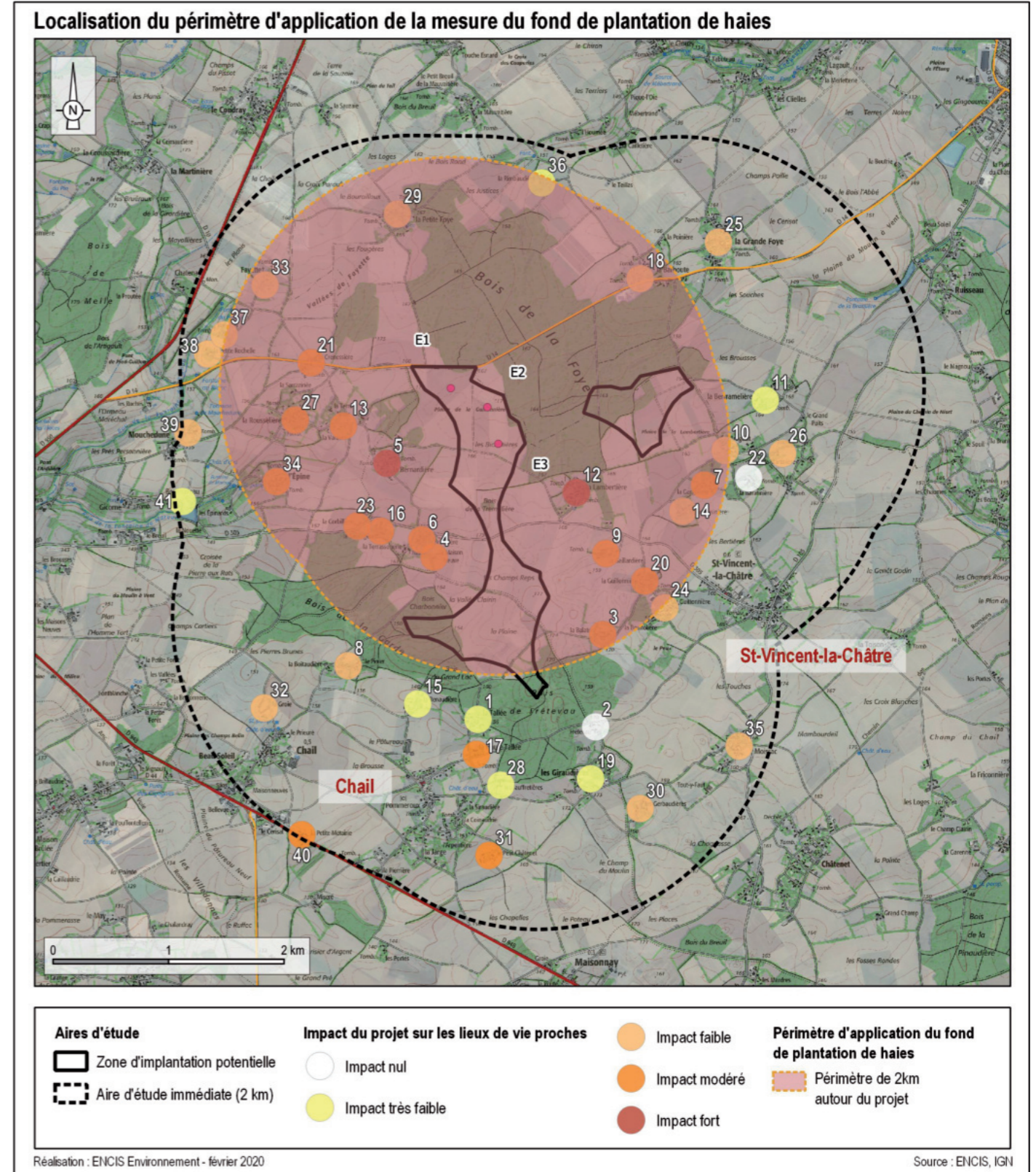
Le périmètre de déploiement de la mesure correspond à un rayon de 2 km autour des éoliennes du projet de la Foye.

Impact résiduel : Faible à modéré à long terme.

Coût prévisionnel : Enveloppe globale de 35 000 € (3 000 € pour l'assistance et le suivi par un Paysagiste Concepteur et 30 000 à 32 000 € pour l'achat des plants, la plantation et le suivi des trois premières années).

Calendrier : Phase de définition des besoins dès la mise en exploitation du parc, phase de plantation durant l'automne et le printemps suivants.

Responsable : Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur



Carte 79 : Localisation du périmètre d'application de la mesure du fond de plantation de haies.